REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2940

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation de son programme d'action sur le bassin lyonnais en 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2940

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Soutien de la Métropole de Lyon à la transformation durable des entreprises - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Convention des entreprises pour le climat (CEC) pour l'organisation de son programme d'action sur le bassin lyonnais en 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et transition économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Créée en relai de la convention citoyenne pour le climat (CCC), la CEC est une association loi 1901 qui invite les acteurs du monde économique à mener une action plus volontariste en faveur de la transition écologique. Les objectifs de cette convention sont d'émettre des propositions audacieuses et impactantes, permettant de réinventer l'entreprise, l'aligner sur les limites planétaires et entrer dans une économie régénérative.

Le financement de son organisation repose majoritairement sur les contributions des entreprises sous forme de dons.

La CCC a rassemblé 65 entreprises du bassin lyonnais pour sa 1ère session locale en 2023, qui a abouti à 60 feuilles de route rendues publiques par les entreprises. La 2ème édition a réuni 74 entreprises du bassin lyonnais entre avril 2024 et février 2025. Elle a permis de récolter 54 feuilles de route rendues publiques par les entreprises du territoire. Cette publication sur le site internet de la CEC permet de partager au plus grand nombre des pistes pour pousser les curseurs de la redirection écologique.

Ces feuilles de route ne sont pas des conclusions mais des points de départ vers un futur où la coopération est la clé d'un impact durable. La CEC veut, dès lors, impulser plusieurs formats nouveaux pour continuer de rendre cette bascule irrésistible concrète pour fédérer les parties prenantes, inspirer d'autres coopérations et prouver qu'il est possible d'agir.

Sur la base du bilan dressé et de la demande des entreprises, l'association CEC sollicite le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre ces nouveaux formats de coopération et de communication sur 2025.

II - Objectifs

La Métropole accompagne le maintien et le développement d'une économie dynamique, de proximité et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs :

- une économie moins consommatrice de ressources, d'énergies fossiles, intense en emplois de tous niveaux, respectueuse des salariés et plus robuste en matière de santé globale,
- une économie moins dépendante de l'extérieur en s'appuyant sur ses forces et en partageant équitablement les richesses avec les territoires limitrophes dans une démarche de coopération.

Pour accélérer la prise de conscience et faciliter le passage à l'action de la diversité des acteurs socio-économiques, la Métropole construit et déploie une boîte à outils de la transition écologique, économique et sociale au service de son territoire. Il s'agit des différents appels à projets sur la transition écologique des entreprises et la transformation durable des entreprises, du dispositif Lyon Éco Énergie et des aides aux éco-investissements, de l'outil de mesure d'impact territorial (plus de 1 000 utilisateurs), des investissements du fonds d'amorçage industriel métropolitain, du cofinancement de programmes d'accompagnement sur différentes thématiques (l'économie circulaire avec le programme les Boucles ou l'achat local avec Lyon Pacte PME, par exemple), du développement d'immobiliers dédiés (Villeurbanne, Saint-Priest, Lyon, Vénissieux, etc.), entre autres.

En complément des actions qu'elle porte directement, la Métropole soutient les acteurs et initiatives du territoire qui contribuent à ces mêmes objectifs. La CEC, par les objectifs qu'elle poursuit, en fait partie.

III - Compte-rendu d'activité 2024 et bilan de la CEC tenue sur le bassin lyonnais

Par délibération n° CP-2024-3274 de la Commission permanente du 27 mai 2024, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention d'un montant de 30 000 € au profit de l'association CEC pour l'organisation d'une CEC locale en 2024.

Le périmètre géographique de celle-ci était l'aire métropolitaine Lyon - Saint-Etienne. 74 entreprises, de toutes tailles et de différents niveaux de maturité en termes de transition, ont été impliquées, soit 148 participants au total.

La Métropole a été présente en qualité d'auditeur libre, c'est-à-dire aux séances plénières mais pas aux camp bases, au sein desquels se travaillaient les feuilles de route des entreprises.

Six sessions de deux jours ont été organisées entre avril 2024 et février 2025, en lien avec le parcours Alpes. La CEC a joué un rôle de formation de dirigeants et de leur binôme aux enjeux écologiques, d'accompagnement au questionnement profond de leurs modèles d'affaires et d'appui à la rédaction ainsi que la publication des feuilles de route.

- session 1 (10 et 11 avril 2024) sur les constats et le monde d'après : une session pour donner une vision systémique des enjeux de limites planétaires, de ressources, de géopolitique. L'intention est de faire vivre aux participants un processus en U, de créer une bascule personnelle et souder les camps de base qui seront l'unité de travail principale tout au long du parcours,

- session 2 (13 et 14 juin 2024) sur le nouveau cap régénératif : une session pour questionner sa raison d'être (comment réintégrer son activité et son modèle à l'intérieur des limites planétaires ? Comment devenir éco-compatible ?),

- session 3 (18 et 19 septembre 2024) sur le fait d'entreprendre avec le vivant : une session de découverte des connexions de son cœur business avec le vivant, explorer des notions telles que le biomimétisme et la bio-inspiration pour entreprendre dans un monde contraint et fini,

- session 4 (21 et 22 novembre 2024) sur la nouvelle boussole : une session pour créer et mesurer la valeur environnementale, sociale et sociétale, réinventer sa performance, redéfinir ses indicateurs et repenser le partage de la valeur,

- session 5 (15 et 16 janvier 2025) pour embarquer ses écosystèmes : une session pour sensibiliser, mobiliser et embarquer toutes les parties prenantes internes et externes, s'ouvrir à de nouvelles formes de coopérations, créer de la résilience aux échelles internationales, nationales et territoriales,

- session 6 (19 et 20 février 2025) pour prendre son envol : une session pour s'inspirer des travaux des autres participants, finaliser sa feuille de route, célébrer la fin du parcours et penser l'après auprès des équipes.

Le bilan de ce nouveau parcours local de la CEC met en avant l'importance de ce dispositif pour :

- prendre conscience de la nature de l'enjeu, de l'ampleur de l'urgence climatique et du rôle à jouer dans l'émergence de scénarios souhaitables et désirables. Avant la 1ère session, 45 % se disaient bien informés ou très bien informés sur la crise écologique, 43 % informés et 12 % peu ou pas du tout informés. À l'issue de la dernière session, 96 % se disaient bien informés ou très bien informés, contre 4 % informés,

- engager l'entreprise dans une démarche régénérative. Avant la CEC, 9 % se déclaraient régénérative ou contribuant à la régénération, 60 % responsable et 31 % business as usual (pas de changement du modèle d'affaires). À l'issue de la CEC, 99 % se positionnent pour devenir régénérative ou contribuant à la régénération, contre 1 % responsable et 0 % business as usual à l'horizon 2030.

Au terme des différentes sessions, les feuilles de route de chaque entreprise ont été remises, la plupart d'entre elles ayant été rendues publiques. Ces dernières ont été analysées par les équipes de la CEC afin d'évaluer leur pertinence vis-à-vis des enjeux de transformation soulevés lors du parcours.

IV - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour 2025

Pour 2025, l'association ne souhaite pas initier de nouvelle session mais plutôt poursuivre l'animation collective des entreprises ayant vécu ce parcours afin de faciliter la réalisation des feuilles de route à visée régénérative. Les objectifs sont :

- soutenir le changement pour maintenir l'élan en accompagnant les entreprises *alumni* dans leurs questionnements, la mise en application de leur feuille de route,
- ancrer la transition collectivement et territorialement, faire un écosystème,
- accompagner les entreprises pour faire converger leur feuille de route vers des formats de coopérations entre entreprises de la CEC et de leurs parties prenantes.

Pour ce faire, la CEC propose le programme d'actions suivant :

- l'organisation de deux journées d'animation des *alumni* du territoire, le 8 avril 2025 et le 16 octobre 2025 afin de continuer à travailler collectivement sur les feuilles de route, réengager les entreprises dans la démarche, rester au contact de leurs problématiques et préfigurer des projets concrets de coopérations entre entreprises,

- la création et la diffusion des récits de dirigeants engagés dans la transition, notamment *via* le média du podcast Échos de territoire.

Le budget prévisionnel du programme d'actions est le suivant :

Dépenses	Prévision des dépenses 2025 (en €)	Recettes	Prévision de recettes 2025 (en €)
location	16 000	Métropole - subvention de fonctionnement	20 000
rémunérations intermédiaires et honoraires	18 000	dons des entreprises participantes	112 000
déplacements, missions	2 000	autres : participation aux frais de journées	27 000
catering	25 000		
autres	9 000		
charges de personnel	74 000		
contribution CEC centrale	15 000		
Total	**159 000**	**Total**	**159 000**

Il est donc proposé de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association CEC pour la mise en œuvre de son programme d'actions sur le bassin lyonnais en 2025 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association CEC pour son programme d'action sur le bassin lyonnais en 2025,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association CEC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La somme à payer en fonctionnement, soit 20 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2025 - chapitre 65 - opération n° 0P02O4898.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339114-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025